

Relevé des échanges

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

– Réunion en visioconférence sur l'organisation des travaux
de la commission durant la crise sanitaire liée à l'épidémie
de Covid 192

Mercredi
8 avril 2020
9 heures 30

Relevé des échanges n° 1

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***

La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le 8 avril 2020, à 9 heures 30, en visioconférence.

L'ordre du jour est consacré à l'organisation des travaux de la commission durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

Le président Bruno Studer a fait part de son plaisir de retrouver les commissaires, très nombreux à avoir rejoint cette visio-conférence, et a souhaité à tous une bonne santé et, à ceux qui sont encore souffrants, une rapide convalescence.

Durant cette période de crise, le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé de suspendre toutes les activités des organes de l'Assemblée et toute réunion physique jusqu'à nouvel ordre, à l'exception d'une séance hebdomadaire de questions au Gouvernement, des travaux législatifs d'urgence liés à la crise et de ceux de la mission d'information de la conférence des présidents sur l'impact, la gestion et les conséquences de l'épidémie de Coronavirus Covid 19. Les commissions permanentes peuvent également conduire, à distance, des travaux liés à la crise, selon des modalités arrêtées par la conférence des présidents et sous réserve des compétences de la mission d'information.

Dans la première phase de ses travaux, durant au moins tout le temps du confinement, la mission d'information sera consacrée au contrôle de l'état d'urgence sanitaire et des orientations stratégiques de la gestion de crise, au plus haut niveau. Les commissions permanentes devront donc se coordonner avec elle pour l'organisation de leurs travaux, et notamment de leurs auditions. Dans une seconde phase, à l'issue de la période de crise, la mission d'information exercera la plénitude de ses prérogatives et pourra demander à bénéficier, pour six mois au maximum, des compétences d'une commission d'enquête.

Le président Bruno Studer a ensuite présenté l'organisation des travaux de la commission des affaires culturelles et de l'éducation dans ce contexte, telle que retenue par le bureau de la commission réuni la semaine passée.

Durant la période d'urgence sanitaire, pour permettre aux membres de la commission d'être informés et de participer au suivi de la crise du Covid-19 dans les secteurs relevant de son champ de compétences, la commission va se doter de six groupes de travail co-animés par deux commissaires, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition ou d'un groupe minoritaire, dans les domaines suivants : Culture, Médias et industries culturelles, Enseignement scolaire, Enseignement supérieur, Recherche, Sport et vie associative. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire et du confinement, tous les groupes d'opposition ou minoritaires sont associés à l'animation des groupes de travail, dans un esprit d'union et d'efficacité.

Ces groupes de travail ne sont pas des missions d'information : ils ne formuleront pas de propositions et ne produiront pas de rapport. Ils constituent des espaces d'échange entre les commissaires, pour faire circuler les informations remontant du terrain, recueillir les difficultés que l'état d'urgence sanitaire entraîne dans les secteurs relevant de la compétence de la commission et, si possible, identifier des réponses.

La composition des groupes de travail figure en annexe du présent document.

Les responsables des différents groupes de travail feront toutes les semaines un point sur leurs travaux lors de la réunion à distance de la commission afin d'assurer l'information de l'ensemble des commissaires.

Ce travail d'information sera complété par un programme d'auditions sectorielles sur les conséquences concrètes et la gestion pratique de la crise sanitaire. Selon leur nature, ces auditions se dérouleront, toujours à distance, dans le cadre des groupes de travail ou de la commission. Le programme d'auditions de la mission d'information durant les prochaines semaines sera disponible jeudi, ce qui permettra de définir celui de la commission, et notamment de prévoir, en priorité, l'audition des ministres qui ne seraient pas entendus par la mission d'information. Seule l'audition de Mme Frédérique Vidal, ministre en charge de la recherche, ayant à ce stade été proposée à la mission d'information.

À l'issue de la période d'urgence sanitaire – à une date encore incertaine – le bureau de la commission élaborera un programme de missions *flash*, chargées de conduire des réflexions prospectives sur des thématiques précises pour tirer les leçons de la crise et proposer des solutions aux difficultés et/ou fragilités qu'elle aura révélées. La commission retrouvera à ce stade un fonctionnement plus normal et les modalités habituelles de composition de ses organes et de communication.

Un échange s'est ensuite engagé avec les commissaires.

Mme Annie Genevard a regretté que l'animation des groupes de travail n'ait pas systématiquement été confiée à un binôme majorité / opposition et observé que la répartition du travail entre les commissions permanentes et la mission d'information est difficile à mettre en œuvre car les dossiers se chevauchent nécessairement. La mission d'information ne doit pas se réserver les sujets principaux pour ne laisser que les questions secondaires aux commissions. Celles-ci doivent pouvoir se concentrer sur les secteurs les plus impactés par la crise.

Mme Marie-George Buffet a appelé la commission à travailler rapidement car beaucoup de secteurs relevant de sa compétence font face à des situations préoccupantes, que ce soit à l'école avec le creusement des inégalités, dans le monde culturel avec les intermittents, dans le secteur de la presse avec les pigistes ou encore dans le sport. Il n'y a pas de rivalités avec la mission d'information : chacune doit trouver sa place. Enfin, la période actuelle met en valeur la recherche et les scientifiques français : une des leçons de la crise sera la nécessité d'un effort sans précédent pour la recherche publique en France.

M. Régis Juanico a également défendu l'idée d'une nécessaire complémentarité entre les commissions permanentes et la mission d'information. Si la crise et le confinement se prolongent, l'audition des ministres relevant du champ de compétences de la commission sera indispensable, à commencer par Jean-Michel Blanquer, Franck Riester et Frédérique Vidal. En matière sportive, les conséquences de la crise se font sentir dans le sport professionnel, mais la situation du sport amateur et des petits clubs est également très difficile sur tout le territoire. Dans les autres secteurs, trois sujets de préoccupation remontent du terrain : les annulations des colonies durant les vacances de printemps, l'évolution de la carte scolaire avec les créations de postes en zone rurale et les difficultés la continuité pédagogique, qui remet à l'ordre du jour les préconisations de la mission d'information de la commission sur le numérique à l'école.

M. Pierre-Yves Bournazel a évoqué trois secteurs particulièrement exposés dans la crise sanitaire actuelle : la recherche, en première ligne, l'éducation, avec la fermeture des écoles, et la culture avec la fin des manifestations et les perspectives difficiles pour les festivals. L'audition en commission des ministres de ces trois domaines est indispensable.

Mme Sandrine Mörch a souhaité que les groupes de travail permettent de rassembler les remontées du terrain pour réaliser un véritable travail collectif. Concernant les associations, la crise confirme leurs difficultés à faire parvenir l'aide sanitaire, sociale, scolaire à tous les publics marginalisés ou en difficulté.

M. Philippe Berta a estimé qu'en matière de recherche, la crise sanitaire actuelle va nous apprendre la patience. Il serait utile de faire le point sur les pistes thérapeutiques mais aussi, pour préparer l'après, de réfléchir à la relation entre la recherche, le politique et la société.

Mme Michèle Victory s'est félicitée que les ministres puissent finalement être auditionnés par la commission et a rappelé le souhait, exprimé par le bureau, que les groupes de travail mettent en place des « foires aux questions » (FAQ).

Mme Béatrice Descamps a également considéré comme urgente l'audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, car de nombreuses questions se pose en matière scolaire.

Mme Constance Le Grip s'est félicitée que la commission puisse prochainement auditionner les ministres. Les députés Les Républicains ont appris hier, avec désappointement, que les députés de la majorité avaient pu récemment échanger avec plusieurs ministres. Dans un esprit de concorde et d'union nationale, il est essentiel que la commission dans son ensemble, par delà les groupes de travail, puisse exercer ses prérogatives de contrôle de l'exécutif dans l'échange et le dialogue avec les membres du gouvernement.

Le président Bruno Studer a indiqué avoir personnellement pesé sur la mission d'information pour que les commissions permanentes puissent continuer à jouer leur rôle. Attendre que la mission d'information ait établi son calendrier d'auditions pour arrêter celui de la commission permet simplement de ne pas multiplier les sollicitations des ministres.

Les groupes de travail ont précisément pour mission de faciliter les échanges de tous les députés avec les cabinets ministériels. L'objectif de ce dispositif spécifique et temporaire est de faire en sorte que l'information circule le mieux possible durant la période de confinement, entre tous les commissaires et tous les groupes. Quand le confinement sera levé, la commission reprendra ses modalités habituelles de travail dans lesquelles chaque groupe retrouvera légitimement sa représentation proportionnelle.

La foire aux questions sera mise en place par les administrateurs dans le cadre des groupes de travail. L'organisation par grandes thématiques permettra des échanges plus efficaces avec les administrations, elles même structurées de façon sectorielle, notamment au ministère de la culture. Le point hebdomadaire sur l'activité des groupes de travail fait en commission permettra de retrouver une certaine transversalité.

Mme Géraldine Bannier a demandé si la date de reprise des cours le 4 mai, comme évoquée le ministre de l'éducation nationale, pouvait être confirmée ; elle s'est ensuite déclarée solidaire des libraires, qui ont dû fermer boutique alors que les grandes et moyennes surfaces peuvent continuer à vendre des livres.

Le président Bruno Studer a estimé très prématuré d'envisager une date de reprise des cours. Jean-Michel Blanquer a parlé du 4 mai comme d'un objectif souhaitable mais

personne aujourd'hui n'a vraiment la réponse. L'Italie a annoncé faire sa rentrée scolaire au mois de septembre... Il convient donc d'être très prudent sur ce sujet.

M. Frédéric Reiss s'est félicité que la question de l'audition des ministres par les commissions ait été clarifiée et a regretté que certains d'entre eux aient déjà été entendus par les groupes majoritaires. L'audition de la ministre de la recherche par la mission d'information est effectivement déterminante. Concernant les groupes de travail, comment vont-ils concrètement fonctionner ? Parmi les sujets urgents à traiter, figure la réforme du lycée et plus particulièrement le choix des spécialités en première et terminale : les jeunes et leurs parents sont aujourd'hui totalement démunis car il n'ont plus de conseil et de soutien sur les choix à faire notamment par rapport aux attendus de l'enseignement supérieur.

Le président Bruno Studer a rappelé qu'il est très habituel que les ministres rencontrent les députés de la majorité mais comprend la réaction de l'opposition. C'est pour cette raison que les ministres seront rapidement auditionnés par la commission. En outre, les groupes de travail seront en lien avec les cabinets pour faire remonter les interrogations du terrain et transmettre à tous les informations qu'ils recueilleront.

Mme Sylvie Tolmont aurait également préféré que les groupes de travail s'organisent sur la base de la répartition habituelle entre majorité et opposition. Les auditions des ministres par les groupes de la majorité constituent à ce sujet un mauvais signal. Quel sera exactement le rôle des groupes de travail ? Comment la parole des groupes de l'opposition sera-t-elle entendue et comment auront-ils l'assurance que leurs questions seront bien portées au-delà des animateurs ?

M. Sébastien Nadot a rappelé que la Constitution donne au Parlement trois grands rôles : voter les lois – actuellement en suspens –, contrôler l'action du Gouvernement – ce qui relève de la mission d'information de la conférence de présidents – et évaluer les politiques publiques. Les auditions des ministres en commission vont certes contribuer à cette évaluation mais qu'en sera-t-il des groupes de travail ? Comment les parlementaires qui n'appartiennent ni à la majorité ni à la mission d'information pourront exercer leurs missions dans le contexte de crise actuel et au sein de ces groupes thématiques ?

Le président Bruno Studer a indiqué comprendre le souhait de tous les membres de la commission d'échanger sur la situation d'urgence avec les responsables de premier plan et notamment les ministres. Il convenait d'attendre que la mission d'information s'installe et définisse son programme pour organiser les travaux de la commission mais ces auditions seront organisées dans les prochaines semaines. Au-delà des ministres, la commission ne pourra toutefois pas entendre tous les acteurs de tous les secteurs relevant de sa compétence afin de dresser un état des lieux de la situation ; ce sera le rôle des groupes de travail. Les informations recueillies seront ensuite remontées à la commission, à l'occasion des points d'activité hebdomadaires, puis transmises à la mission d'information.

Les groupes de travail permettront aux députés qu'ils regroupent d'échanger sur les questions remontant du terrain et sur les réponses que les uns et les autres ont pu obtenir. Ces groupes seront assistés par les administrateurs de la commission qui auront une relation directe avec les cabinets et les administrations pour obtenir des réponses opérationnelles aux questions qui resteraient sans solution. Les informations ainsi recueillies seront transmises à tous le monde et pourront ainsi redescendre vers les circonscriptions.

Les groupes de travail ne sont pas des usines à gaz uniquement destinées à s'occuper : ils sont conçus comme un outil permettant un accès équitable à l'information durant le temps du confinement. Il s'agit d'un mode de fonctionnement temporaire pour s'adapter du mieux possible à la période de crise, qui complique singulièrement les échanges entre le Parlement et le Gouvernement. Les membres de l'opposition auront toute leur place dans l'activité de ces groupes et pourront directement interroger les ministres lors de leur audition en visioconférence par la commission, ces auditions étant en outre retransmises en direct sur le site de l'Assemblée, pour la meilleure diffusion possible.

Mme Béatrice Descamps a demandé s'il était envisagé d'organiser une rentrée scolaire le 4 mai uniquement pour les terminales et comment les députés pouvaient apporter leur aide aux nombreuses écoles actuellement dans le besoin.

Le président Bruno Studer a indiqué ne pas pouvoir répondre à la première question, la seconde relevant typiquement des échanges en groupe de travail, qui permettront de partager les initiatives prises sur le terrain par les uns et les autres.

La commission jouera pleinement son rôle dans les semaines qui viennent, dans le respect des compétences de la mission d'information de la conférence des présidents. Ses secteurs de compétence sont particulièrement touchés par la crise, même si, à part le secteur de la recherche, ils ne sont pas concernés par la gestion sanitaire de la crise, qui est la première des priorités.

Après cette période d'urgence, les activités de la commission reprendront sur un mode plus normal, avec des travaux plus prospectifs, même si chacun s'accorde à regretter que les préconisations des missions d'information conduites dans le passé, notamment sur le numérique à l'école ou la déscolarisation, n'aient pas mieux été prises en compte.

Groupes de travail de suivi sectoriel de la crise sanitaire du Covid-19

groupes de travail	Co-animation	membres majorité	membres opposition et gpes minoritaires
culture	Aurore Bergé (LREM) Constance Le Grip (LR)	Raphaël Gérard (LREM) Sophie Mette (MODEM) Eric Pouillat (LREM)	Pierre-Yves Bournazel (UAI) Marie-George Buffet (GDR) Sandrine Josso (LT) Brigitte Kuster (LR) Michel Larive (LFI) Michèle Victory (Soc)
médias - industries culturelles	Florence Provendier (LREM) Elsa Faucillon (GDR)	Pascal Bois (LREM) Céline Calvez (LREM) Laurent Garcia (MODEM) Béatrice Piron (LREM)	Pierre-Yves Bournazel (UAI) Bernard Brochand (LR) Virginie Duby-Muller (LR) Laurent Garcia (Modem) Jean-Jacques Gaultier (LR) Annie Genevard (LR) Michel Larive (LFI) Michèle Victory (Soc)
enseignement scolaire	Alexandre Freschi (LREM) Béatrice Descamps (UAI)	Géraldine Bannier (Modem) Jacqueline Dubois (LREM) Yannick Kerlogot (LREM) Gaël Le Bohec (LREM) Bénédicte Pételle (LREM) Cathy Racon-Bouzon (LREM) Stéphane Testé (LREM)	Elsa Faucillon (GDR) Frédérique Meunier (LR) Maxime Minot (LR) Muriel Ressiguiier (LFI) Agnès Thill (NI) Sylvie Tolmont (Soc)
enseignement supérieur	Pierre Henriot (LREM) Muriel Ressiguiier (LFI)	Bruno Fuchs (MODEM) Cécile Rilhac (LREM) Cédric Villani (LREM)	Valérie Bazin-Malgras (LR) Béatrice Descamps (UAI) Elsa Faucillon (GDR) Josette Manin (Soc)
recherche	Philippe Berta (Modem) Sandrine Josso (LT)	Bertrand Bouyx (LREM) Fannette Charvier (LREM) Valérie Gomez-Bassac (LREM) Florence Granjus (LREM) Danièle Hérin (LREM)	Marie-George Buffet (GDR) Béatrice Descamps (UDI) Josette Manin (Soc) Frédéric Reiss (LR) Muriel Ressiguiier (LFI)
sport vie associative	Fabienne Colboc (LREM) Régis Juanico (Socialistes)	Stéphanie Atger (LREM) Maud Petit (MODEM) Danièle Cazarian (LREM) François Cormier-Bouligeon (LREM) Sandrine Mörch (LREM) Cédric Roussel (LREM) Bertrand Sorre (LREM)	Emmanuelle Anthoine (LR) Ian Boucard (LR) Marie-George Buffet (GDR) Sandrine Josso (LT) Michel Larive (LFI) Michel Zumkeller (UAI)